

FREELANCE.COM

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2.054.997 €
Siège social : 3 rue Bellanger – 92 300 Levallois-Perret
R.C.S. Nanterre B 384 174 348

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE SPECIALE DU 25 FEVRIER 2016

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Spéciale pour vous demander de vous prononcer sur la suppression du droit de vote double des actions (proposition qui est également conformément à la loi à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée ce jour).

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous proposer :

Ordre du jour

- Suppression du droit de vote double prévu à l'article 24-6 des statuts et modification corrélative des Statuts
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

A. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES (article R 225-113 du code de commerce)

Activité du Groupe Freelance.com

Le 1er semestre 2015 clos au 30 juin 2015 a été marqué par une baisse d'activité de 17%.

- Le freelancing dit « classique » est en forte baisse de 29% principalement en raison de la baisse des commandes du secteur télécoms (SFR & Orange).
- Le portage de ressources (anciennement « ressource management ») est également en baisse de 31% pour les mêmes raisons.
- Le portage salarial (Valor & France Portage Salarial) est en redressement : un premier trimestre en baisse de 9% suivi par un net retour à la croissance au second trimestre (13%), ce principalement en raison de la clarification du statut légal de ce métier. Sur l'ensemble du semestre la croissance est de 2% pour l'activité portage salarial.
- La data RSE (Provigis) qui poursuit une croissance forte (24%) mais son impact sur l'ensemble est marginal en raison de ses volumes encore faibles (CA annuel inférieur à 1 M€).

Sur 9 mois (soit au 30 septembre 2015), l'activité du groupe Freelance.com a connu une évolution très contrastée selon ses marchés :

- chute brutale des ventes en freelancing (-24 %) consécutive au mouvement de concentration industrielle dans le domaine des Télécoms dont les deux premiers clients du Groupe font partie : quasi arrêt des commandes du groupe SFR (2ème client) après son rachat par Numéricable et fléchissement des commandes chez Orange, premier client du groupe.
- le portage salarial est resté stable,
- poursuite de la croissance en Data RSE (+32%) par rapport à la même période 2014.

Ainsi, le chiffre d'affaires global consolidé est en repli de 17% par rapport à la même période l'année précédente.

Avec un résultat d'exploitation de -190 k€, le groupe subit l'impact des baisses de commandes en freelancing (1^{ère} activité du Groupe) du secteur des Télécoms.

Résultats consolidés

En termes de résultats, les activités de freelancing et de portage de ressources sont très en dessous des attentes, en revanche les activités de portage salarial et Data RSE sont conformes aux attentes du groupe et en sensible amélioration par rapport à 2014.

Le CA consolidé du Groupe s'est élevé à 18.595 k€ au 30 juin 2015 vs 22.523 k€ au 30 juin 2014. Au 30 septembre 2015, le CA consolidé du Groupe s'est élevé à 26.990 k€ vs 32.541 k€ au 30 septembre 2014.

La marge brute semestrielle s'est élevée à 2,1 M€, en régression en volume de 11% par rapport au 1er semestre 2014. Le taux de marge brute s'établit à 11,4%, contre 10,6% un an plus tôt. Au 30 septembre 2015, la marge brute s'est élevée à 3,2 M€, en régression en volume par rapport à la même période 2014. Le taux de marge brute s'établit à 11,74%, contre 10,54% un an plus tôt. Cette progression en pourcentage ne traduit pas un effet d'amélioration des marges dans les métiers de freelancing et de portage de ressources qui sont restés stables, mais une amélioration des marges en portage salarial et une augmentation marginale du poids relatif de la Data RSE dans l'ensemble des marges.

Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions, le résultat d'exploitation au 30 juin 2015 ressort à -208 k€, contre un bénéfice de 218 k€ un an plus tôt. Après comptabilisation des résultats financier et exceptionnel représentant une charge nette de -20 k€ et de l'impôt sur le résultat de - 19 k€, le résultat net des sociétés intégrées ressort négatif de 246 k€ au 30 juin 2015, contre un bénéfice de 108 k€ au 1er semestre 2014.

Au 30 septembre 2015, le résultat d'exploitation ressort à -190 k€, contre un bénéfice de 212 k€ un an plus tôt. Globalement, les résultats du groupe sont en nette détérioration par rapport à la même période en 2014 chez freelance.com et en progression dans les autres BU. Après comptabilisation des résultats financier (-28 k€) et exceptionnel (-755k€) et de l'impôt sur le résultat de - 29 k€, le résultat net des sociétés intégrées ressort négatif de 1 003 k€ au 30 septembre 2015, contre -246 k€ au 30 juin 2015 et un bénéfice de 86 k€ au 30 septembre 2014. La dégradation du résultat exceptionnel à - 755 K€ au 30 septembre 2015 contre 3 k€ au 30 juin 2015, s'explique par la volonté du nouveau management de provisionner l'ensemble des litiges identifiés : une provision de 641 K€ a ainsi été passée au 30 septembre 2015 dont 254 k€ relatifs à de nouveaux litiges, principalement de nature commerciale, apparus au cours de la période.

De plus, après plusieurs années de contentieux et un premier jugement favorable, Freelance.com a été condamnée en appel au paiement d'un complément de prix de 317 k€ pour l'acquisition des titres de Valor SAS. L'écart d'acquisition initial étant entièrement amorti, ce complément a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel sur la période

Ainsi, au 30 septembre 2015, après prise en compte des amortissements des écarts d'acquisition de 321 k€ et de la part des minoritaires de 26 k€, le résultat net part du Groupe ressort à -1 350 k€ pour -121 k€ sur la même période de 2014.

Situation financière au 30 septembre 2015

Au 30 juin 2015, les capitaux propres consolidés de Freelance.com s'élevaient à (3.126) k€, prenant en compte les amortissements cumulés des écarts d'acquisition pour 2.684 k€.

A noter que l'augmentation de capital de Freelance.com SA souscrite en août 2015 pour un montant, net de frais, de 1.258 k€, contribue partiellement à la reconstitution des capitaux propres du groupe mais se trouve absorbée par des pertes exceptionnelles de diverses natures, constatées à la clôture de la période.

Au 30 septembre 2015, les capitaux propres consolidés de Freelance.com s'élèvent à (2.955) k€, prenant en compte les amortissements cumulés des écarts d'acquisition pour 3.003 k€.

Au 30 juin 2015, les disponibilités du groupe étaient en sensible baisse de 2.260 k€ (1.402 k€ au 30 juin 2015, contre 3.662 k€ au 31 décembre 2014), pour des emprunts et dettes financières de 358 k€, versus 40 k€ fin 2014.

Au 30 septembre 2015, les disponibilités du groupe s'élèvent à 1.494 k€, pour des emprunts et dettes financières de 117k€.

Pour financer son activité, le Groupe a principalement recours à un organisme d'affacturage. Au 30 septembre 2015, le total des créances mobilisées au titre de ce contrat s'élève à 4,9 M€.

Perspectives pour le quatrième trimestre 2015

En terme de vente, le groupe ne s'attend pas à une amélioration sensible de l'activité. Cependant, sur le dernier trimestre 2015 globalement la baisse d'activité a ralenti.

Pour rappel, l'opération d'augmentation de capital réalisée en août 2015 a conduit à une importante recomposition de l'actionnariat (avec l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire, le groupe Interspiro International, actionnaire de contrôle du groupe CBV Ingénierie qui détient une filiale spécialiste du portage salarial) d'une part, et à un changement de la gouvernance d'autre part.

Ainsi un nouveau Directeur Général et un nouveau Directeur Général Délégué ont été nommés en octobre 2015 consécutivement au départ de Mr André MARTINIE.

Le management de la Société a entrepris depuis sa nomination une revue complète du business model de Freelance.com et construit un plan stratégique, commercial, marketing et technologique pour relancer drastiquement l'activité.

Ce plan a pour objectif de redynamiser l'activité commerciale et d'adapter la structure opérationnelle et financière aux besoins de l'activité.

Les démarches suivantes ont d'ores et déjà été prises :

- Actions commerciales auprès de la clientèle existante : objectif – élargir la gamme des prestations offertes en proposant systématiquement l'ensemble des offres du Groupe et renforcer la relation de confiance existante
- Actions ciblées vers de nouveaux clients / nouveaux secteurs d'activités : objectif - diminuer la dépendance du Groupe au secteur télécom
- Réorganisation du processus commercial et de gestion des clients : objectif - améliorer la qualité de la prise en charge du client
- Refonte des éléments de communication du Groupe : objectif - améliorer la visibilité des marques du Groupe
- Rationaliser les charges d'exploitation : objectif – optimiser la structure de coûts

Les axes à moyen terme sont les suivants :

- Tirer profit de l'important développement du marché de l'externalisation des ressources
- Poursuivre la digitalisation de l'offre Freelance.com
- Développer les activités au niveau international

Ces actions fortes de relance de la prospection commerciale devraient à moyen terme permettre d'inverser la tendance et de retrouver de la croissance.

De plus, l'incertitude sur le portage salarial ayant été définitivement levée, cette forme innovante d'organisation du travail commence d'ores et déjà à retrouver du dynamisme et reste une offre très prometteuse pour Freelance.com.

De même, les nouvelles activités RSE de certification dématérialisé obligatoire, couvertes par l'offre Provigis, restent un domaine où l'avance technologique et commerciale de Freelance.com devrait permettre enfin de générer des résultats positifs sur 2016.

En date du 21 janvier 2016, Interspiro International a cédé ses titres à sa filiale GROUPE CBV INGENIERIE. A ce titre les deux sociétés ont adressé à Freelance.com des déclarations de franchissement de seuil en date du 22 janvier 2016.

B. MODIFICATION STATUTAIRE

Sur demande de certains actionnaires faite à la Société, nous soumettons à votre vote une résolution relative à la suppression du droit de vote double des actions et de modifier en conséquence l'article 24.6 des Statuts (1^{ère} résolution).

Ainsi, nous vous invitons à :

1. prendre acte que l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société de ce jour est appelée à décider, dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, dans sa 13^{ème} résolution, (i) la suppression, avec effet à l'issue de ladite assemblée générale mixte, du droit de vote double attaché aux actions de la Société prévu à l'article 24.6 des statuts de la Société, ainsi que (ii) la modification des dispositions statutaires correspondantes, à savoir la modification du paragraphe 24.6 des statuts de la Société (devenu le paragraphe 23.5 compte tenu de l'adoption de la 12^{ème} et de la 14^{ème} résolution de la même assemblée générale mixte des actionnaires) ;

2. prendre acte qu'en application des dispositions de l'article L.225-99 du Code de commerce, cette décision de l'assemblée générale mixte des actionnaires, pour être définitive, nécessite l'approbation de la suppression du droit de vote double attaché aux actions de la Société par l'assemblée spéciale des porteurs d'actions à droits de vote double ;
3. d'approuver la suppression, avec effet à l'issue de l'assemblée générale mixte des actionnaires de ce jour, du droit de vote double attaché aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire,;
4. d'approuver la modification, avec effet à l'issue de l'assemblée générale mixte des actionnaires de ce jour, de l'article 24.6 des statuts de la Société (devenu le paragraphe 23.5 compte tenu de l'adoption de la 12^{ème} et de la 14^{ème} résolution de la même assemblée générale mixte des actionnaires) qui sera rédigé comme suit :

« Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. »

5. de prendre acte qu'en conséquence de la présente résolution et sous réserve du vote favorable de la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société de ce jour, chaque action de la Société donnera droit à une voix à l'issue de ladite assemblée générale mixte.

Votre Conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Paris, le 3 février 2016

Le Conseil d'administration.